



## Conseil Général

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 25/06/2009

N°: 19623 / DM 1 - 2009 - 407 - 1 C

Rapporteur : VOLTO Véronique

**Objet : Débat Public sur la liaison CASTRES - TOULOUSE.  
(Voeu de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT et des membres du Groupe Socialiste)**

#### **Le Conseil Général,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le vœu suivant de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT et des membres du Groupe Socialiste :

"Si le projet d'aménagement de la liaison CASTRES - TOULOUSE est inéluctable, il doit s'inscrire en cohérence avec le modèle d'aménagement de l'aire urbaine toulousaine adopté en 2005 avec la Charte interSCOT.

"Eloignée des pôles d'équilibre retenus et isolée des infrastructures ferroviaires existantes, cette liaison induira urbanisme commercial, étalement urbain et leurs corollaires, c'est-à-dire le gaspillage de terres agricoles et l'augmentation des déplacements automobiles.

"Nous demandons que l'enjeu du débat public qui s'ouvrira à l'automne 2009, intègre les trois dimensions du développement durable, à savoir :

- la cohésion,
- la préservation de l'environnement et de l'agriculture,
- un développement économique responsable."

**Sur** la proposition de son Rapporteur,

#### **Décide**

Article Unique : de transmettre ce vœu à M. le Président de la Commission Nationale du Débat Public, à M. le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et à M. le Préfet.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

**Signé**

**Pierre IZARD**

Président du Conseil Général

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 15/07/2009**